



Litige avec entrepreneur - surcôt avec absence de nv devis

Par **melococo**, le **14/12/2010** à **08:45**

Bonjour,

Nous avons fait faire des travaux chez nous qui se sont arrêtés début 2009 (avec qq finitions non réalisées , vu les retards de livraison de chantier)

Nous avons donné notre accord pour un devis de 22000 euros . Au final , ce devis n'a pas été signé les choses trainant, l'entrepreneur , connaissance d'une amie , se permettant de rester flou ; Nous avons fait notre emprunt bancaire en fonction de ce devis et de notre autres frais dans l'achat de cette maison.

Au cours des travaux , nous avons plusieurs fois dit à l'entrepreneur que s'il envisageait des travaux supplémentaires il fallait impérativement nous faire un devis car nous risquerions de ne pouvoir les prendre en charge. Il ne l'a pas fait .

Au final , l'entrepreneur nous a présenté une facture d'environ 50% supérieure au premier devis (10000 euros de plus). Il y avait eu quelques imprévu de chantier (petite chappe de béton), vu que c'est une maison ancienne et quelques travaux supplémentaires qu'il a réalisé ; installation d'un plan de travail, et un peu plus à faire au niveau électrique . Cela ne semblait pas constituer un motif pour une telle augmentation du coût! Note budget ne nous permettait pas de le payer; par chance , j'ai touché un petit héritage et ai versé 5000 euros à l'entrepreneur, car notre objectif n'a jamais été de le léser. j'ai considéré qu'il avait peut-être sous -évalué les travaux . cependant , nous lui avons exprimé que cette différence de prix nous paraissait difficilement surmontable et pas justifiée malgré tout.

aujourd'hui il nous envoie une mise en demeure avec une lettre rédigé il y a un an , pour le paiement de 5600 euros

Svp, pouvez vous nous dire , compte tenu du fait que ce surcôt n'a jamais été évoqué , ni par écrit , ni par oral , si l'entrepreneur est dans son droit ?

merci infiniment de votre aide